



**DOSSIER DE PRESSE**  
Mercredi 19 mai 2021

# Réouverture des équipements culturels

la métropole  
**GRAND LYON**



Avec la fermeture quasi continue des musées et des lieux d'exposition, des lieux de spectacle et des cinémas, l'annulation des événements professionnels et des festivals, depuis mars 2020, **la crise sanitaire de la Covid-19 a lourdement impacté l'ensemble de la filière culturelle, et a eu des conséquences en chaîne, irréversibles parfois, sur toute l'économie du secteur.**

En attendant la reprise du monde culturel, tous les acteurs du secteur se sont mobilisés et n'ont cessé de travailler d'arrache-pied pour préparer la réouverture et s'adapter à la crise, en se réinventant dans leurs pratiques, notamment à travers l'usage du numérique.

Ils ont dû préparer la réouverture dans un état de fortes incertitudes, les obligeant à s'adapter encore et toujours à de nouveaux scénarios possibles. Ils ouvrent enfin dans le cadre de règles sanitaires strictes, qui se déploient dans un calendrier en trois temps, afin de garantir la sécurité des spectateurs : le festival des Nuits de Fourvière ouvrira début juin avec une jauge à 35% avec distanciation, puis à 65% entre le 9 et le 30 juin ; idem pour la Biennale de la Danse sur les temps où elle aura lieu. **Les musées, eux aussi, font face à une réduction de jauge pour leur réouverture, avec l'autorisation d'accueillir en simultané jusqu'à 200 visiteurs pour Lugdunum et une jauge calculée selon la**

**surface des salles pour le musée des Confluences, soit 16 % de sa capacité maximale autorisée, dans un premier temps.** Cette adaptation passe aussi par la mise en place d'équipements sanitaires comme des bornes de gel hydro-alcoolique à l'entrée de chaque événement ou établissement, le respect des distanciations...

Par ailleurs, les différents dispositifs d'aides ont été un filet de sécurité pour les acteurs. Néanmoins, la reprise d'activité du secteur ne signifie pas la fin de la crise économique. Il y a donc un enjeu majeur à protéger la diversité des expressions et des pratiques menacés par la crise.

Face à ces nouvelles problématiques, la Métropole proposera un cadre stratégique qui redéfinit les modalités de ses différentes interventions dans le secteur culturel, pour les prochaines années, lors du prochain Conseil de la Métropole de Lyon, le 21 juin, dans le but de donner de la perspective aux acteurs, en accompagnant leur structuration pour éviter notamment que ne sombrent les plus fragiles d'entre eux, qui font la diversité de la création et de la pratique.

**Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon** « La décision du Gouvernement d'enfin autoriser la réouverture des équipements culturels est une excellente nouvelle. Il ne faut pas pour autant oublier que ce secteur est particulièrement impacté par la crise, aussi bien dans ses pratiques que dans son essence-même.

*Rendu inaccessible aux habitants, il a été heurté dans ses pratiques et forcé de se réinventer. Établir une nouvelle stratégie de politique culturelle métropolitaine servira à accompagner les acteurs culturels du territoire, ainsi qu'à rendre accessible la culture, plus largement. La présence, la vitalité, la diversité de ce secteur jouent un rôle essentiel dans la capacité à faire société et se projeter dans un même destin : celui de notre territoire. »*

La stratégie métropolitaine se déclinera autour de trois objectifs principaux :

→ **Accompagner la structuration de la filière culturelle** pour la rendre plus résistante et garantir l'indépendance et la diversité des acteurs

→ **Développer la culture comme levier d'inclusion sociale**, notamment à travers l'éducation artistique et culturelle,

→ **« Faire territoire »** en garantissant un maillage territorial de l'offre culturelle et en participant à la construction d'un récit commun

Chacun de ces objectifs devra intégrer deux enjeux transversaux : la responsabilité environnementale et le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.



# La Métropole de Lyon et son champ d'action dans le monde culturel

La Métropole de Lyon dispose d'une **compétence obligatoire et exclusive en matière de lecture publique.**

Elle assume par ailleurs une compétence en matière d'enseignement artistique à travers la mise en place d'un schéma des enseignements artistiques.

Deux lois disposent également que le service départemental d'archives du Rhône, sur les territoires du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Au-delà de l'exercice de ces trois compétences obligatoires et au titre de la clause de compétence générale, la Métropole a géré ou soutenu, depuis sa création, différents équipements, événements et projets.



## Le soutien de la Métropole de Lyon aux équipements culturels de centralité

### ● 2 grands équipements Métropolitains :

le musée des Confluences	et Lugdunum - Musée & Théâtres romains
<b>14,5 M€</b>	<b>4,1 M€</b>

### ● 3 grands festivals métropolitains :

Les Nuits de Fourvière	Les Biennales	et Festival Lumière
<b>3,3 M€</b>	<b>2,5 M€</b>	<b>1,7 M€</b>

Ces acteurs de par leur solidité et la qualité reconnues de leurs projets, contribuent à développer une politique culturelle riche et multiple, pour le territoire et ses habitants. Ils représentent à eux 5 près de **70 % du budget culturel** de la Métropole de Lyon en 2020 (25,6 M€ sur 38,2 M€).

● La Métropole soutient quatre équipements de centralité qui font l'objet de financements croisés entre partenaires publics : l'Opéra national de Lyon (2,9 M€), le Théâtre national Populaire de Villeurbanne (450 K€), la Maison de la Danse (320 K€) et le théâtre des Célestins (260 K€). Si le financement du Grand Lyon représente une part minoritaire du fonctionnement de ces établissements (7,8% pour l'Opéra, 4,2% pour le TNP, 5% pour la Maison de la danse, 3% pour les Célestins), le montant total de ces 4 subventions près de 4 M€, représente aujourd'hui près de 90 % de l'enveloppe totale de soutien aux lieux de diffusion (20 lieux soutenus en 2020).

### Le budget culturel de la Métropole, c'est également :

**2,2 M€**

les archives départementales et métropolitaines

**5 M€**

en faveur de 72 écoles de musiques municipales et associatives et des établissements d'enseignements artistiques

**En tout, le budget de fonctionnement augmentera d'1,3 M€ :**  
**400 K€ pour l'éducation artistique et culturelle ; 300 K€ pour l'accompagnement des filières ; 600 K€ sur le maillage territorial.**



# Les trois axes prioritaires pour 2021-2026

## I. Structurer la filière culturelle pour la rendre plus résistante et plus résiliente

Le secteur culturel représente sur le territoire métropolitain plus de 20 000 emplois (source Observatoire des acteurs culturels et créatifs de la métropole de Lyon - OPALE, 2020), soit plus de 3% de l'emploi total.

**Les professionnels de la culture sont particulièrement présents dans le domaine du spectacle (31%), des arts visuels (29%) et des professions littéraires (11,6%). L'emploi culturel a augmenté de 12% en 5 ans.**

Si le secteur culturel a commencé à transformer ses modèles économiques en diversifiant ses activités et ses sources de financement, la crise sanitaire actuelle a aggravé la situation de manière très préoccupante.

Face à ce constat, la Métropole entend aujourd'hui développer une politique d'aide à la structuration de la filière, pour notamment l'aider à se renouveler dans ses pratiques et ses lieux de pratiques, à travers différents modes d'action avec un budget consacré qui passera de 105 000 € par an en 2019 à 435 000 € par an en 2021 :

### 1. Informer et orienter les acteurs de la filière culturelle pour les aider à se saisir des dispositifs d'accompagnement et de financement

Le territoire métropolitain compte plusieurs structures d'accompagnement des acteurs culturels, auxquelles la Métropole a décidé d'apporter un financement, sur la base de conventions partenariales définissant annuellement les actions menées.

La dynamique autour de l'accompagnement de la filière culturelle a commencé à porter ses fruits avec :

- La création d'un site professionnel dédié aux acteurs culturels intégrant une Foire aux ressources, des ressources documentaires, des appels à projets ...
- La réalisation d'une plaquette partenariale de présentation de l'offre d'accompagnement rassemblant 11 structures
- L'aide à la reprise des acteurs des musiques actuelles en lien étroit avec les communes du territoire métropolitain

### 2. Participer à la structuration de filières spécifiques pour permettre leur développement sur le territoire : les arts du cirque, les arts numériques, les arts visuels

Certaines filières artistiques et culturelles sont plus particulièrement fragilisées, soit du fait de la faiblesse des infrastructures qui leur sont dédiées, soit de l'absence de protection sociale et de statut des professionnels qui les composent. La Métropole seule n'a ni la vocation, ni les moyens de soutenir l'ensemble des filières mais souhaite intervenir auprès de certaines d'entre elles dont elle a repéré d'importantes potentialités de développement par la vitalité et la complétude des acteurs présents sur le territoire, dont une majorité sont des acteurs indépendants. L'un des enjeux est de maintenir dans la Métropole une communauté professionnelle en capacité de diversifier l'offre de diffusion et les pratiques artistiques et culturelles proposées sur l'ensemble du territoire. Il s'agit des filières des arts visuels, des arts numériques et des arts du cirque, dont le projet de Cité Internationale des Arts du Cirque constituera la tête de réseau.

**En 2022, il sera proposé au Conseil métropolitain de consacrer une nouvelle enveloppe de 200 K€ à cet objectif, selon des modalités à définir en concertation avec les acteurs concernés et en complémentarité des dispositifs existants.**

### 3. Accompagner le **partage et mutualiser les ressources** entre acteurs culturels

Afin de répondre à une évolution constatée dans les pratiques professionnelles, et notamment au sein du monde culturel, l'exécutif du Grand Lyon se propose de favoriser et d'accompagner les différentes formes de partage de ressources entre acteurs culturels.

Ce type d'initiatives, portées en premier par les acteurs eux-mêmes, répondent aux besoins qu'ils expriment du fait de leur isolement, de leur petite taille (en immense majorité) et de la faiblesse de leurs moyens financiers. Ces projets collectifs s'appuient sur des dynamiques de coopération porteuses de valeurs que la collectivité souhaite promouvoir, en lien étroit avec d'autres politiques publiques, comme celles de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire. Leurs modèles économiques étant le plus souvent incertains car inédits, ils sont porteurs de risques économiques et sociaux qui légitiment un accompagnement de la collectivité, à hauteur de leurs besoins.

Aujourd'hui, le Grand Lyon propose de renforcer et structurer son soutien aux projets visant la coopération et le partage de ressources entre acteurs culturels, et ce à l'aide de différents outils :

- Soutien aux investissements partagés
- Aide à la diversification des financements
- Aide à l'amorçage de nouveaux services ou de nouvelles organisations
- Accompagnement en ingénierie aux projets de partage de ressources
- Recherche de locaux

Ces différents dispositifs – qui pourront prendre la forme d'appel à manifestation d'intérêt - seront formalisés après concertation des acteurs et de leurs réseaux. Ils s'enrichiront au fil du temps en fonction des moyens mobilisables.

Les outils mis en place par la Métropole de Lyon pour apporter son aide à la structuration de la filière culturelle, pour une meilleure résistance et une meilleure résilience de celle-ci, sont indissociables de sa volonté de développer la culture comme levier d'inclusion sociale, notamment au travers de l'éducation artistique et culturelle.

## II. Développer la culture comme levier d'inclusion sociale, notamment à travers l'éducation artistique et culturelle

Les pratiques culturelles développent l'esprit critique, participent à la reconnaissance de la diversité et favorisent le dialogue interculturel. En améliorant la créativité et l'estime de soi, elles développent une identité positive qui facilite les démarches d'intégration, en lien avec les autres politiques sociales dans le champ éducatif, de l'habitat, de la santé ou des différentes politiques de solidarité.

### 1. Le développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle

La Métropole de Lyon souhaite s'engager de manière volontariste en faveur de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) et en faire un des axes majeurs de sa nouvelle politique culturelle. La collectivité entend ainsi jouer un rôle actif pour répondre à une ambition à la fois quantitative et qualitative : aller vers une généralisation des publics touchés par ces actions et renforcer la dimension sociale des projets mis en œuvre.





Elle permet à chaque personne de rencontrer des œuvres et des artistes professionnels (voir), de faire l'expérience sensible de la pratique (faire) et de s'approprier des savoirs et des connaissances (comprendre). **Développer l'EAC sur le temps scolaire est ainsi un levier fondamental pour nourrir la construction et l'affirmation de sa personnalité et pour favoriser la réussite scolaire.** La volonté de la Métropole de Lyon d'intervenir dans un cadre partenarial avait été formalisée dans une convention pour l'éducation artistique et culturelle, conclue avec les services de l'État, la Région, la Caisse d'allocations Familiales et le réseau Canopé.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, développer une politique d'éducation artistique et culturelle est également un moyen de créer de l'activité pour une filière en grande difficulté, notamment en générant davantage d'heures d'interventions artistiques dans les établissements scolaires.

**La Métropole souhaite développer cette nouvelle politique par un accroissement conséquent des moyens qui lui sont alloués : de 90 K€ en 2019 à 490 K€ à partir de 2021.**

## 2. Le Schéma métropolitain des enseignements artistiques

Il s'agit de permettre au plus grand nombre d'accéder à des pratiques artistiques plus diverses.

Quelques enjeux qui émergent d'ores et déjà pour l'élaboration du futur schéma 2022 – 2027 :

- l'impact de la crise sanitaire sur ces établissements, qui va mener à des modifications plus structurelles, dont le développement des usages numériques,
- le soutien à la pratique artistique en amateur, notamment des publics adultes, qui ne trouvent pas toujours des réponses adaptées à leurs besoins dans les établissements d'enseignement artistique,
- les enjeux d'égalité femme/homme, pour les disciplines artistiques où l'on observe d'importants déséquilibres qui laissent à penser que le genre est l'un des facteurs principaux d'explication de ce déséquilibre,
- les dispositifs permettant à des jeunes issus d'une diversité de parcours et de situation sociale d'accéder à l'enseignement supérieur artistique.

## 3. Le soutien à des interventions culturelles en matière de solidarité et d'inclusion sociale

La Métropole apporte son soutien à des actions et des projets qui participent aux objectifs et aux enjeux d'insertion sociale et d'accès de tous à l'art et la culture. **Cette politique sera dotée globalement de 304 000 € en 2021 (contre 83 100 € en 2018 lorsqu'elle a été initiée), selon les interventions suivantes :**

- Un appel à projets culture(s) et solidarités
- Le soutien au pôle culture pour tous d'ALLIES - maison Lyon pour l'emploi
- Le soutien à des chantiers éducatifs dans des institutions culturelles, pour des jeunes suivis par la prévention de l'enfance,
- Des interventions artistiques et culturelles auprès de publics empêchés

Dans sa volonté de développer la culture comme levier d'inclusion sociale, la Métropole de Lyon souhaite aussi le faire de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire : à travers l'éducation artistique et culturelle notamment, mais surtout grâce à un maillage de l'offre culturelle, à laquelle tout le monde peut avoir accès, au même niveau.

### III. « Faire territoire » en garantissant un maillage territorial de l'offre culturelle

La Métropole souhaite œuvrer à un meilleur maillage culturel de son territoire en favorisant les coopérations intercommunales à l'instar de sa politique en matière de lecture publique, en soutenant des initiatives reposant sur l'itinérance, ou conçues pour se déployer sur plusieurs communes, ou encore en relançant une politique de commande artistique sur l'ensemble du territoire.

#### 1. Un réseau de lecture publique métropolitain

**Le territoire métropolitain compte 58 bibliothèques municipales présentes sur 91 sites. 41 d'entre elles – implantées dans les petites et moyennes communes - sont soutenues par la Métropole au titre de sa compétence obligatoire, sous la forme de différents services : prêts de documents en complément du fonds de chaque bibliothèque, mise à disposition de ressources numériques en ligne, formation des professionnels et des bénévoles des bibliothèques, conseil et expertise auprès des élus, des professionnels et des bénévoles, soutien à l'action culturelle organisée dans les bibliothèques.**

Au-delà de sa compétence obligatoire, la Métropole anime le réseau métropolitain des bibliothèques, créé en 2018, accompagne les coopérations intercommunales entre bibliothèques et soutient certains événements littéraires et débats d'idées d'envergure métropolitaine (cf. la Fête du Livre de Bron et le prix Summer, l'European Lab, ou encore le Lyon BD Festival...).

**Dans ce cadre, un projet de Bibliothèque Numérique Métropolitaine est inscrit à la PPI 2020-2026. Il désigne une nouvelle offre de ressources numériques en ligne permettant l'accès à des contenus variés payants ou libres d'accès.** Ce projet résulte notamment de l'expression d'attentes régulièrement exprimées par des élus et les responsables de bibliothèques qui soulignent l'opportunité de mutualiser les expertises et l'accompagnement du public inhérents à ce projet. Une étude de faisabilité sera lancée dans les prochains mois, en concertation étroite avec les communes.

#### 2. Les festivals métropolitains

La vitalité culturelle du territoire métropolitain s'incarne dans une multitude de festivals et événements qu'il accueille, qui participent à la variété de son offre culturelle et à son ouverture à tous les publics.

Parce que ces événements, riches de leur diversité, portent des capacités d'irriguer l'ensemble du territoire en nouant des partenariats avec de nombreux acteurs culturels, éducatifs et sociaux dans les communes, la Métropole consolide sa politique de soutien aux événements qui répondent notamment aux critères suivants :

- un déploiement du festival dans plusieurs communes de la Métropole,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,

**Il a été proposé d'augmenter significativement l'enveloppe consacrée au soutien de ces événements en passant de 80 000 € en 2020 à 140 k€ en 2021.**

#### Le maillage territorial

Considérant les disparités d'accès à la culture pour les habitants suivant les communes dans lesquelles ils résident, il est proposé de réorienter ce soutien au profit d'un maillage plus équitable et plus équilibré du territoire. L'évolution de ce dispositif fera l'objet d'un travail de concertation avec les communes et les CTM pour une mise en œuvre progressive.

**Pour accompagner cette évolution, il passera l'enveloppe globale de 600 K€ en 2021 à 1,2 M€ à compter de 2022, dont 200 K€ fléchés sur une diversification de l'offre.**

## IV. Deux axes transversaux : l'éco-responsabilité et l'égalité femme/homme

### 1. Prendre en compte l'impact environnemental dans toutes les activités menées par les acteurs culturels

Aujourd'hui, toutes les politiques publiques sont traversées par la prise en compte des préoccupations environnementales, et particulièrement les lieux et événements culturels, en prise directe avec les enjeux du monde contemporain, et en lien direct avec les habitants du territoire.

Pour développer une « prise de conscience » à ce sujet, la Métropole de Lyon engagera la co-construction d'une démarche « éco responsable » avec les acteurs culturels de son territoire. Elle se traduira par des objectifs chiffrés, mesurables et partagés, permettant à chaque acteur de travailler sur une trajectoire de progression.

### La création d'une recyclerie culturelle

La Métropole pilote une étude préalable à la création d'une recyclerie culturelle sur le territoire métropolitain. Début avril, les résultats de l'enquête des besoins des acteurs culturels ont été publiés, et l'étude de faisabilité du projet est en cours : les premiers résultats sont attendus début juin.

La recyclerie culturelle s'entend comme un lieu de stockage, de transformation et de revente de matériaux utilisés pour la construction des décors et mobiliers scénographiques, la réalisation d'accessoires et costumes dans les secteurs artistiques et culturels afin de pouvoir envisager une valorisation par réemploi-réutilisation de ce que les structures culturelles envisagent traditionnellement d'éliminer.

**L'offre de services de cet équipement, son implantation, son modèle économique ainsi que la forme juridique qu'il pourra prendre feront l'objet de scénarios rendus à l'été 2021.**



### 2. L'égalité femme/homme dans le secteur culturel

La prise de conscience des enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine culturel s'est faite en 2006 lors de la publication du rapport de Reine Prat intitulé « Pour une plus grande et une meilleure visibilité des diverses composantes de la population française dans le secteur du spectacle vivant ». Les données chiffrées de ce rapport montraient une inégalité criante. A titre d'exemple à l'échelle nationale, 92% des théâtres subventionnés, 89% des institutions musicales et 86% des établissements d'enseignement étaient dirigés par des hommes.

Quinze ans après, force est de constater que l'évolution vers l'égalité est très lente. L'édition 2021 de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication montre qu'alors que 61 % des étudiants de l'enseignement supérieur de la culture sont des femmes, leur part dans le monde professionnel reste minoritaire.

La Métropole souhaite engager une réflexion collective avec les acteurs du territoire sur ce sujet, en s'appuyant notamment sur les acteurs culturels métropolitains, déjà fortement engagés sur cette question afin de formuler des recommandations concrètes d'ici le début de l'année 2022.

**Service Presse Métropole de Lyon**

**Anaïs Mercier**

[amercier@grandlyon.com](mailto:amercier@grandlyon.com)

04 26 99 34 27 / 06 98 73 61 96

[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)

**Métropole de Lyon**

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)